

CHARTRE ENVIRONNEMENTALE

Trame verte, palette végétale, gestion écologique,
biodiversité, préconisations





Génèse

La Ville de Caluire et Cuire s’est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de préservation du cadre de vie et de maintien de la qualité paysagère. Cette démarche a par ailleurs été récompensée par l’obtention du label 4 fleurs. **À la suite de la grande concertation sur le thème de la « Ville durable » en 2018 où plus de 900 propositions ont été formulées, le Conseil Municipal a adopté en juin 2019 un plan d’actions comprenant 141 initiatives prioritaires. Ce plan d’action est décliné en cinq axes, parmi lesquels se trouve l’élaboration d’une charte environnementale.**

Cette charte a pour objectif de préserver la biodiversité sur le territoire de la commune et vise notamment à :

- améliorer la qualité environnementale des aménagements paysagers,
- favoriser l’intégration de la biodiversité dans chaque projet immobilier,
- anticiper et adapter le patrimoine végétal de la Ville aux changements climatiques,
- favoriser le déplacement de la faune à travers la Ville,
- limiter les îlots de chaleur urbain,
- fonder les objectifs de biodiversité qui seront demandés aux porteurs de projet dans le cadre des autorisations d’urbanisme.

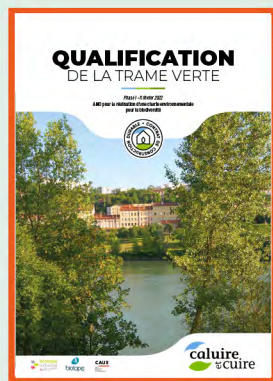
Son élaboration a débuté en 2021 et s’est terminée au début de l’année 2022.

Le groupement qui a accompagné la Ville dans cette démarche a réalisé un état des lieux de la biodiversité sur le territoire communal puis proposé des préconisations adaptées.

Cette démarche a par ailleurs fait l’objet d’une concertation avec un groupe de travail composé d’habitants et d’experts (professionnel de l’immobilier, architectes, paysagistes...).



La charte environnementale pour la biodiversité est constituée de 3 documents :



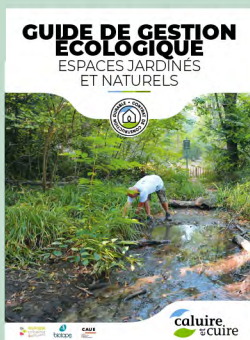
Le guide de gestion écologique à destination des particuliers, comprenant une palette végétale ;

La méthode de calcul du Coefficient de Biotope par Surface ;

Le cahier de prescriptions écologiques des zones urbaines à enjeux.

← Ces documents sont accompagnés d'un diagnostic du fonctionnement des continuités écologiques (trame verte et bleue) et d'un état des lieux des enjeux de biodiversité de la commune.

GUIDE DE GESTION ÉCOLOGIQUE



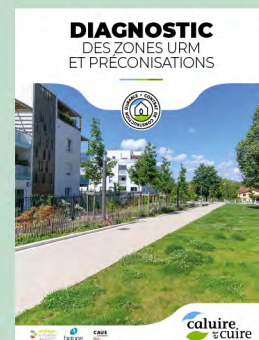
À Caluire et Cuire, les jardins de pavillons ou les parcs de copropriétés constituent un fort potentiel de préservation de la biodiversité car ils représentent plus de 80 % de la strate végétale de la Ville (442 hectares). Ainsi, petits ou grands, c'est l'aménagement paysager de ces jardins, leur gestion et les pratiques jardinières qui en font un potentiel de biodiversité. Le guide de gestion écologique, réalisé en concertation avec les acteurs locaux, est constitué de 8 fiches pédagogiques permettant une mise en oeuvre simple et efficace de la biodiversité dans son jardin. Il s'accompagne d'une palette végétale proposant des espèces à semer et planter en fonction des terrains (rocaillies, prairies fleuries, mares ornementales...).

LE COEFFICIENT DE BIOTOPE PAR SURFACE (CBS)



Les zones végétalisées en pleine terre permettent de réduire les îlots de chaleur. A ce titre, le Plan Local d'Urbanisme et de l'habitat de la Métropole de Lyon a introduit le Coefficient de Pleine Terre (CPT). Il s'agit du rapport entre la surface en pleine terre et la surface du terrain. Afin de favoriser une urbanisation durable prenant en compte le cycle de l'eau et de renforcer les réseaux écologiques pour développer la trame verte et bleue, la Ville de Caluire et Cuire a souhaité accompagner le CPT d'un outil complémentaire, le Coefficient de Biotope par Surface (CBS). Le CBS intègre une pondération selon la nature des surfaces/ revêtements mis en oeuvre, en fonction de leur degré de perméabilité et de leur contribution à la biodiversité.

CAHIER DES PRESCRIPTIONS ÉCOLOGIQUES



Le Plan Local de l'Urbanisme et de l'habitat (PLU-h), élaboré par la Métropole de Lyon, intensifie le développement urbain sur certains secteurs du plateau. Le cahier de prescriptions écologiques doit permettre d'améliorer le Coefficient de Pleine Terre réglementaire imposé dans plusieurs zonage de PLU-h. Chaque zone concernée par un potentiel développement urbain est accompagnée d'une analyse du patrimoine végétal et des réservoirs de biodiversité existants et de préconisations d'aménagements lorsque ces zones connaîtront des opérations de renouvellement urbain. Ce cahier de prescriptions écologiques fait de la strate végétale un sujet préalable à la conception des projets. Le contrat de construction durable établi entre la Ville et l'opérateur immobilier y fera référence.

Enjeux environnementaux



Les enjeux écologiques de la commune ont été déterminés en fonction de l'importance des milieux pour la trame Verte et Bleue locale ainsi que par la présence d'espèces patrimoniales sur certains secteurs.

Sur la Commune de Caluire et Cuire, les enjeux sont situés le long du Rhône et de la Saône qui constituent des continuités écologiques de grande importance à l'échelle régionale, sur le Bois de la Caille qui abrite plusieurs espèces d'amphibiens et de nombreux chiroptères patrimoniaux, au niveau des Balmes du Rhône et de la Saône pour leurs grands espaces boisés, ainsi que le long de la Voie Verte, espace relié traversant la commune. Le plateau des Maraîchers dispose quant à lui d'un grand potentiel d'évolution et pourrait devenir une zone refuge avec quelques adaptations.

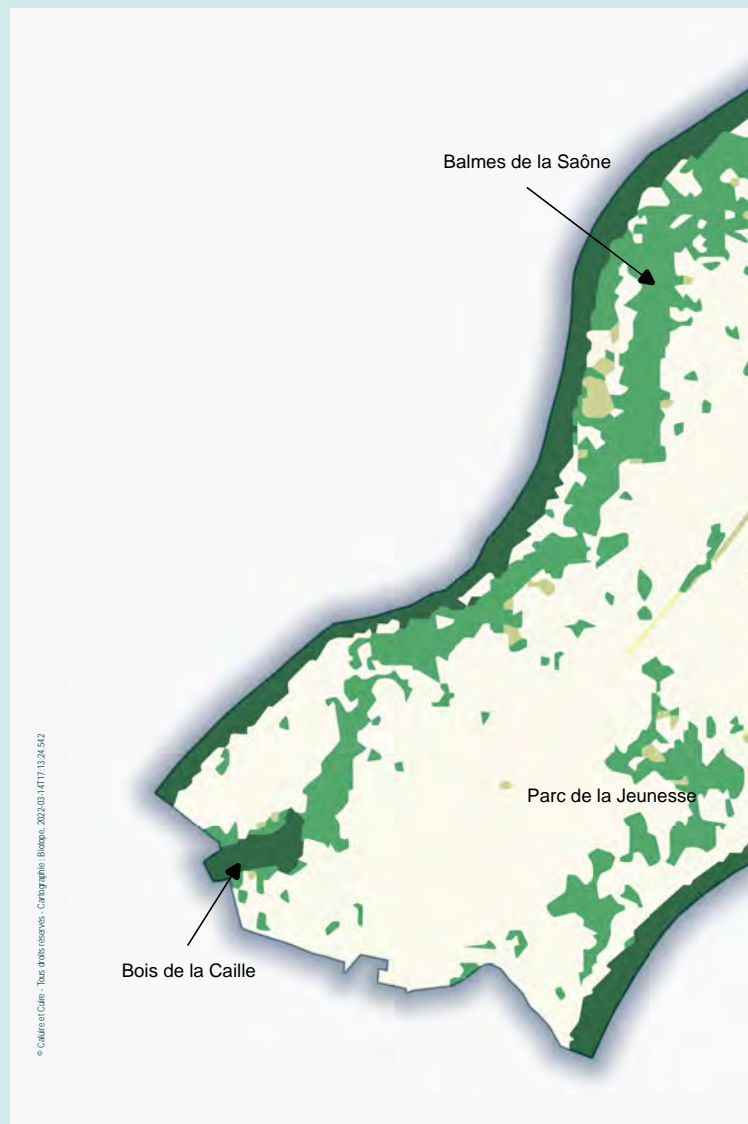
Il ressort par ailleurs que les nombreux espaces verts publics ou privés ont un rôle non négligeable à jouer dans l'amélioration des continuités écologiques.

Espaces jardinés

UN POTENTIEL SUR LEQUEL S'APPUYER

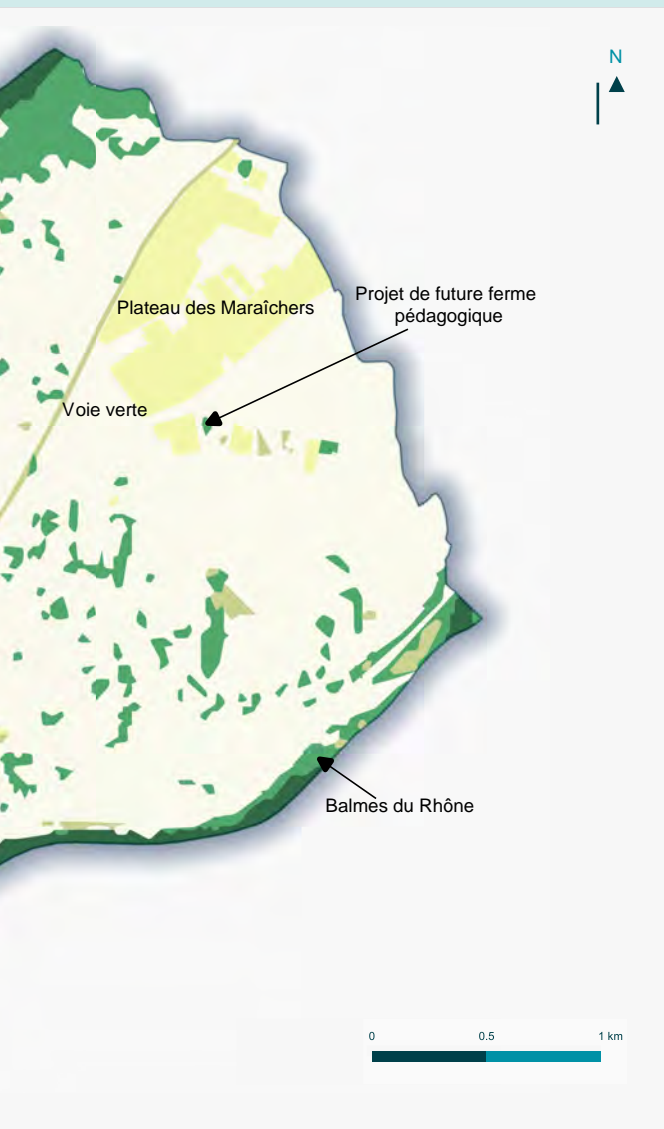
La Ville de Caluire et Cuire possède une forte densité d'arbres : les strates arborées et arbustives représentent 40% de la superficie du territoire communal (la Ville compte 51% d'espaces végétalisés lorsqu'on ajoute la strate herbacée).

Ces strates, largement présentes dans les parcs et jardins privatifs constituent un support incontournable pour reconstituer les continuités écologiques manquantes. Véritables lieux de refuge pour la faune, ce réseau de parcs et jardins constitue un réservoir de biodiversité à préserver.



PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION

Afin de favoriser au maximum la biodiversité dans les espaces jardinés, il faut travailler sur les continuités écologiques, en aménageant des passages dans les clôtures pour permettre aux petits animaux de se déplacer entre les jardins. Le guide de gestion écologique des espaces jardinés et naturels propose des recommandations en ce sens, ainsi que des techniques d'entretien des jardins et des aménagements à installer pour accueillir la faune.



carte des enjeux



EN CHIFFRES



51

espèces d'insectes
connues sur la
commune, réparties
en 5 groupes

135

espèces d'oiseaux
connues dont 68
nicheuses



8

espèces
d'amphibiens
connues

14

espèces de
mammifères connues



13

espèces de
chiroptères connues

5

espèces
de reptiles
connues



1 032

espèces de flore
connues



51%

ESPACES
VÉGÉTALISÉS

Taux d'espace végétalisés
dont fait état la cartographie
des strates végétales sur la
commune de Caluire et Cuire

La richesse spécifique de la biodiversité communale estimée à ce jour varie selon les groupes, et est relativement élevée pour les amphibiens et les chiroptères.

Elle pourrait cependant être améliorée grâce aux recommandations de la charte environnementale pour la biodiversité. Plus les espèces sont diversifiées, plus la biodiversité augmente, et plus les écosystèmes sont résilients et protégés.

Les continuités écologiques Caluirardes



crédit photo : Antoine Chapuis

En chiffre



5
GRANDS
RÉSERVOIRS DE
BIODIVERSITÉ

5
SOUS-TRAMES
(boisée, humide,
arbustive,
agricole et
herbacée)



DE NOMBREUX
OBSTACLES AUX
DÉPLACEMENTS DE
LA PETITE FAUNE



NOTE

La trame verte et bleue a pour objectif de contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques afin d'enrayer la perte de biodiversité.

LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

La commune de Caluire et Cuire abrite 5 grands réservoirs dont 1 réservoir constitué du réseau de jardins arbustifs. On retrouve sur l'axe Nord-Est/Sud-Ouest les balmes boisées et les bords de Saône, le plateau des Maraîchers au nord qui constitue un espace agricole à fort potentiel d'amélioration, puis les dépendances vertes du du monastère des Clarisses avec de belles haies arborées, et enfin l'ensemble des jardins privatifs de la commune accueillant de nombreuses petites zones arbustives.

Ces réservoirs de biodiversité présentent tous un atout pour le territoire quant à l'accueil des espèces, avec chacun leurs limites liées à leur localisation en milieu très urbain.

La trame verte et bleue est impactée par la présence de murs, murets ou autres clôtures qui empêchent les espèces de se déplacer dans les milieux qui leur sont favorables.

Le déplacement des espèces est essentiel pour un territoire, notamment en milieu urbain, car il permet l'accès aux ressources, souvent éparpillées sur l'ensemble du territoire. La Voie Verte est en ce sens une formidable opportunité pour relier les réservoirs entre eux. Elle constitue en effet la seule continuité végétalisée sans interruption infranchissable pour la faune. Ainsi, rechercher une connexion avec cette Voie Verte transversale permettrait de faciliter l'accès à l'ensemble des milieux semi-naturels de la commune.

LA TRAME VERTE ET BLEUE

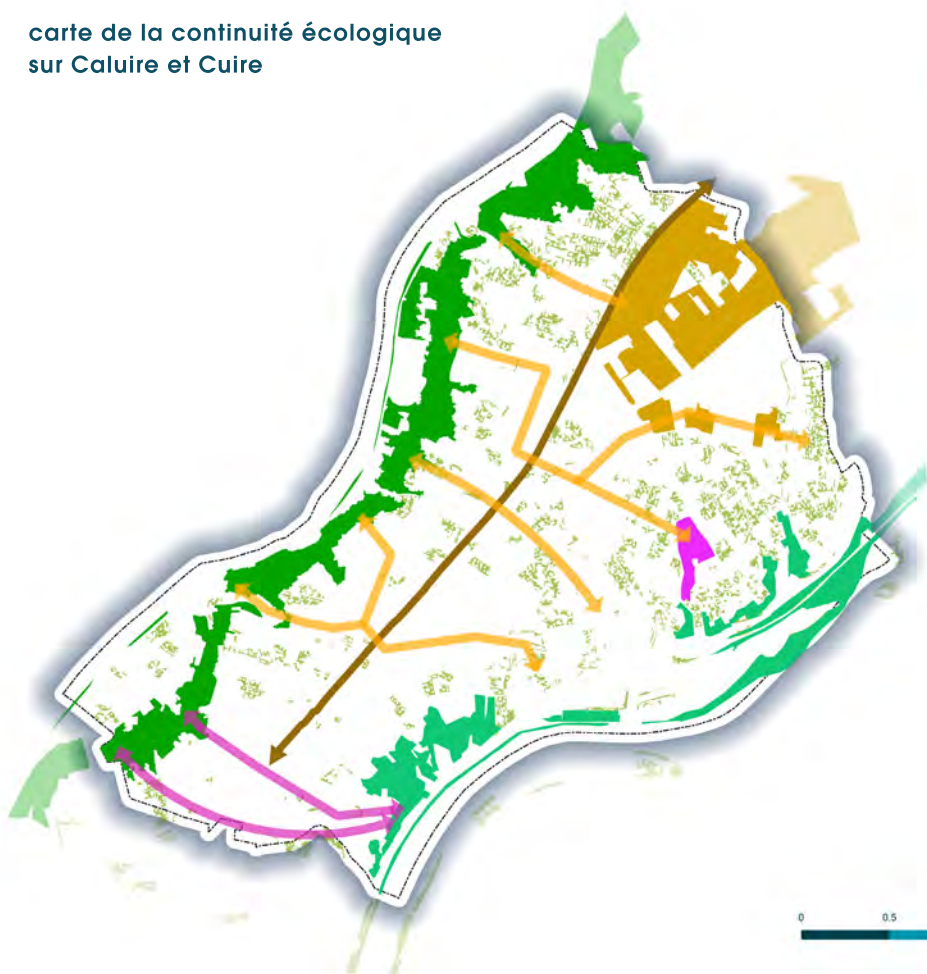
La trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Sous ce terme, on retrouve la notion de « réservoir de biodiversité », qui sont des milieux naturels ou semi-naturels dans lesquels les espèces peuvent accomplir leur cycle de vie (reproduction, repos, alimentation), et la notion de « corridor écologique », des milieux linéaires ou morcelés qui permettent aux espèces de se déplacer.

Une trame Verte et Bleue fonctionnelle assure un meilleur état de la biodiversité sur un territoire.

LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Si la Voie Verte constitue un véritable corridor écologique Nord/Sud, la trame verte et bleue est/ouest quant à elle est très morcelée. En effet, de nombreux obstacles sont présents sur le territoire (urbanisation, routes, murs...). Cependant le foncier public et les perspectives de renouvellement de certaines zones urbaines situées sur le plateau constituent des opportunités pour retisser des continuités écologiques entre les balmes de Saône et du Rhône.

carte de la continuité écologique sur Caluire et Cuire



TRAME VERTE ET BLEUE

Corridors Est-Ouest Potentiels

- Corridors potentiels
- Corridor potentiel en pas japonais

Trame verte et bleue existante

- ↔ Corridor écologique de la Voie Verte

Réservoirs de biodiversité

- Balmes de Saône
- Plateau des Maraîchers
- Impasse des Muriers
- Balmes du Rhône
- Jardins privés arbustifs
- Limite communale

NOTE

Les corridors en pas japonais sont des corridors écologiques non linéaires mais discontinus, permettant à certaines espèces de se déplacer via des formations végétales ponctuelles, afin de relier les réservoirs de biodiversité.



4 km
DE CORRIDOR
CONTINU GRÂCE
À LA VOIE VERTE



+ 230 ha
DE RÉSERVOIRS
DE BIODIVERSITÉ



12 zones
IDENTIFIÉES COMME
DES OPPORTUNITÉS POUR
REMAILLER LA TRAME
VERTE ET BLEUE